



COMMUNIQUE DE PRESSE

## L'exploitation forestière par câble, une solution pour mobiliser du bois dans nos forêts de montagne

*Près d'une trentaine d'élus locaux et de techniciens des départements alpins se sont rendus le 3 avril dernier à Barnas (07) sur un chantier d'exploitation par câble. Organisée par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec les Communes forestières d'Ardèche, cette visite avait pour ambition de sensibiliser les élus alpins aux possibilités qui s'offrent à eux pour mobiliser des bois difficilement exploitables.*

Dans notre région, la tension sur la ressource forestière se fait de plus en plus sentir avec la mise en service de grosses unités de production électrique consommant de la biomasse. Les propriétaires forestiers, dont font partie plus de 80% des communes alpines, sont fortement sollicités pour répondre à cette demande supplémentaire, qui s'ajoute aux besoins d'approvisionnement en bois des petites entreprises locales de transformation.

Afin de répondre aux besoins et sécuriser l'approvisionnement de ces entreprises locales, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont engagées à mobiliser plus de bois, dès 2013 à travers un plan de mobilisation conjoint avec leur opérateur de gestion, l'Office national des forêts, repris dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020\* et consolidé par un soutien de l'ADEME à partir de 2016

Dans les zones de montagne, l'exploitation des forêts peut être fortement limitée par des contraintes topographiques et d'accessibilité. Dans ce contexte, la technique du câble est une solution possible pour récolter des bois supplémentaires.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce type d'exploitation se pratique peu. Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont donc organisé une visite de terrain pour sensibiliser les élus et les techniciens à travers l'étude d'un cas concret et rentable d'exploitation par câble.

Près de 30 participants venus essentiellement des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont ainsi pu, le 3 avril dernier en Ardèche, assister à un chantier test, conduit sous l'égide des Communes forestières d'Ardèche, démontrant la faisabilité technico-économique de l'exploitation par câble.

En présence du Maire de la commune et du gestionnaire forestier, les échanges ont concerné le montage technique du chantier, les contraintes de mise en place et le mode de vente de bois.

La démonstration d'exploitation par câble in situ a été l'occasion de visualiser le fonctionnement de cette technique, son coût, le matériel nécessaire, et de discuter de la méthode de tri et de stockage des bois.

Suite à cette visite, les Communes forestières et l'ONF vont identifier en Provence-Alpes-Côte d'Azur les coupes de bois en forêt communale qui ne pourront être exploitées que par le câble.

\*L'Office national des forêts est le gestionnaire des forêts publiques. Le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020 définit les conditions et moyens de l'ONF pour l'application du régime forestier dans les forêts de l'Etat et des communes.

*L'union régionale des associations de Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.*

*Voir le site internet <http://www.ofme.org/communes-forestieres>*

**Contact :**

**Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Pavillon du Roy René – CD7 Valabre – 13120 GARDANNE

**Contact presse :**

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / [isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)



Crédits photos : Communes forestières PACA